

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

19 février 2026

---

RENFORCER LA PLACE DES AGRICULTEURS DANS L'AMÉNAGEMENT DU  
TERRITOIRE ET À SÉCURISER L'EXERCICE DES ACTIVITÉS AGRICOLES FACE AU  
CHANGEMENT CLIMATIQUE - (N° 2440)

Tombé

N° CE6

**AMENDEMENT**

présenté par

M. de Lépinau, M. Amblard, M. Barthès, M. Falcon, M. Gabarron, Mme Grangier, Mme Laporte,  
M. Le Bourgeois, M. Lopez-Liguori, M. Loubet, M. Patrice Martin, M. Meizonnet, M. Rivière,  
M. Tivoli, M. Vos et M. Weber

-----

**ARTICLE 2**

Compléter l'alinéa 1 par les mots : « ainsi qu'aux aléas et épisodes climatiques ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement visant à élargir le périmètre de l'article 2, en prenant bien en compte tous les aléas et épisodes climatiques, en plus du changement climatique. En effet, les difficultés rencontrées sur le terrain résultent non seulement d'une évolution tendancielle du climat, mais aussi d'événements ponctuels, parfois brutaux et imprévisibles : sécheresses, gel tardif, grêle, excès d'eau, inondations, tempêtes, canicules, épisodes de vent violent, ou encore variations rapides de température.

La rédaction actuelle de l'article 2 pourrait être trop restrictive, il s'agit ici de garantir sa pleine effectivité.